



À l'attention du Directeur

Laon, le 6 novembre 2023

Objet : Prime « GMBI », alerte aux directions locales et générale

Monsieur le directeur,

Une publication Ulysse en date du 24 octobre dernier informait les agents de la mise en place d'une prime exceptionnelle de 500€ à destination des agents des SIP, SDIF, des centres de contact et des services informatiques particulièrement impactés par le lancement de GMBI. Cette prime, décidée de manière unilatérale par le directeur général, en opposition totale avec l'ensemble des syndicats du ministère qui réclamaient une prime pour l'ensemble des agents, ne va pas sans poser de problème localement.

En effet, cette prime, sa raison d'être et son champ d'application ne font que donner crédit à nos revendications et valident nos arguments contre la rémunération dite « au mérite ».

Nous pouvons au regard des éléments appeler cette prime « prime GMBI ». Elle aurait vocation à venir valoriser l'engagement des agents dans une période d'activité difficile durant laquelle une surcharge de travail notable a pu être constatée, y compris par le grand public.

Nous constatons d'ailleurs que nous ne sommes pas là face au premier cas de surcharge de travail notable pour les agents. En effet, le NRP et la création des structures départementales n'ont pas créé autre chose. La fusion des SPF a en son temps fait peser une lourde charge avec des objectifs difficiles qui ont impacté les agents, là aussi lourdement. Force est de constater que ces cas parmi tant d'autres n'ont pas donné lieu à une quelconque « reconnaissance » pécuniaire, rappelant s'il le fallait que le mérite dans notre administration est à géométrie variable et qu'il est toujours mieux reconnu si la mission exercée est médiatiquement évoquée.

Aussi, nous réaffirmons qu'il n'y a pas de mérite dans l'administration, il y a des missions exercées au mieux par les agents en dépit des réductions d'effectifs et de moyens.

Mais le cas d'espèce de cette prime GMBI est particulièrement révélateur de la dérive et des limites de ces moyens de management et de gratification des « méritants ». Car si la prime est déjà choquante sur le fond, aucun service n'étant plus méritant qu'un autre, elle l'est tout autant sur la forme. En limitant son application à des services précis, elle se restreint à un champ qui est bien éloigné des réalités de terrain. Ainsi, dans notre département, nombreux sont les agents de la direction à avoir participé à la mission et à avoir été impactés par l'exceptionnelle charge de travail que le lancement de GMBI a créé. Cette prime inacceptable pour la CGT l'est encore plus quand elle oublie de s'adresser à l'ensemble des agents concernés.

En ce sens, la CGT FiP 02 se félicite de constater que ce type de prime montre très objectivement les limites de la « rémunération au mérite » et ce de manière très objective. Le règne de l'arbitraire est caractérisé sur la forme et sur le fond.

Mais pourtant, bien que cela crédibilise la démarche et le revendicatif de la CGT, nous ne pouvons nous réjouir des conséquences d'un tel traitement. Le sentiment d'injustice, localement ressenti par les agents impactés et impliqués sur les missions objets de cette prime, se fait lourdement sentir et ne va pas sans créer du ressentiment. Ce ressentiment est un facteur négatif qui vient détériorer le bien être au travail, abîmer le rapport avec la hiérarchie et la direction générale qui ne semble, elle, se préoccuper que de son image et non de la réalité du terrain.

Dans un contexte où la perte de sens se fait sentir et où les agents expriment un sentiment d'abandon face aux fusions, réformes, suppressions de postes et de moyens, cette prime et sa mise en œuvre ne font qu'aggraver la situation, comme la prime Covid en son temps. Ces comportements managériaux toxiques de notre direction générale viennent éliminer un peu plus le moral et la volonté de nos collègues.

Face aux nombreux retours des agents de tous les services qui ne comprennent plus ces différenciations de traitement aux règles vicieuses, nous vous alertons sur les conséquences présentes et à venir quant aux liens entre les collectifs de travail et l'ensemble des agents. Nous souhaitons alerter sur le caractère déraisonnable de ce type de management et les effets délétères qu'ils ont dans les services.

Nous vous demandons de faire remonter cette expression et l'alerte qui en est l'objet à la direction générale pour que soient entendus les conséquences et risques que pose ce type de gestion.

Pour la CGT FiP 02
Patrick Taupier, *secrétaire*